


- LEGENDE**
- UA Zone d'extension urbaine
  - UX Zone d'activités
  - 1AU Zone à urbaniser (vocation principale d'habitat)
  - 1AUa Zone à urbaniser au coup par coup
  - 1AUe Zone d'équipements publics
  - 1AUX Zone à urbaniser (activités)
  - 2AU Zone de développement futur (vocation habitat)
  - 2AUX Zone de développement futur (accueil d'entreprises)
  - A Zone agricole
  - N Zone naturelle à protéger
  - Na Secteurs de capacité d'accueil limitée
  - Nb Secteurs de capacité d'accueil limitée où le changement de destination est autorisé sous conditions
  - Ns Secteurs réservés aux activités de sport et de loisirs
  - Emplacements réservés
  - Espaces Boisés Classés à protéger ou à créer
  - Zone de bruit des infrastructures de transport terrestre (arrêté du 7/01/99)
  - Plantations à réaliser
  - Bâtiments agricoles
  - Bois à préserver (article L123-1-5 7e du Code de l'Urbanisme)



Département de l'Ain  
Canton de Montrevel-en-Bresse

**COMMUNE DE CURTAFOND**

**4.2 PLAN DE ZONAGE CENTRAL**  
ECHELLE 1/2500<sup>E</sup>

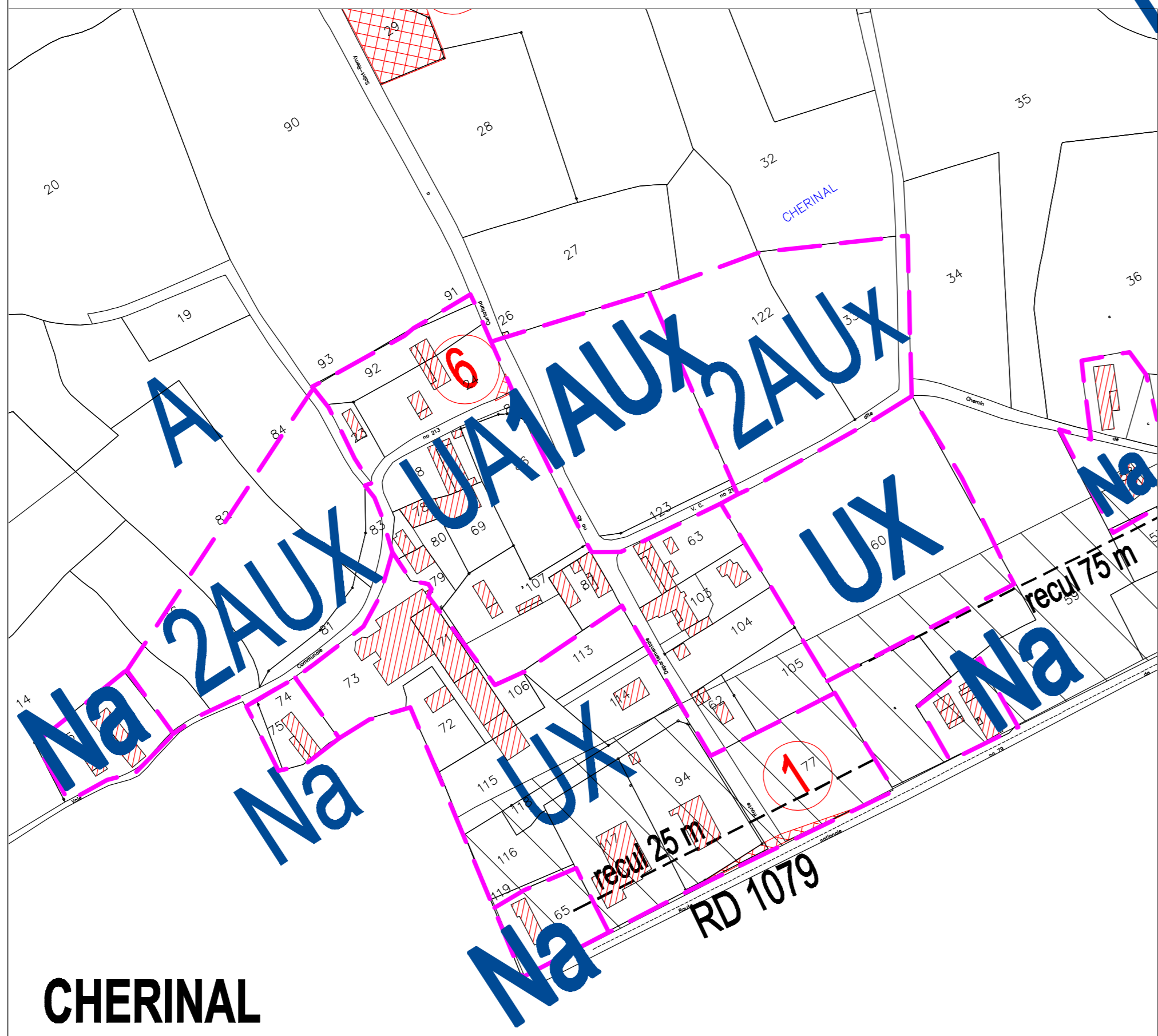
**MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLU (E)**

NB : Ce document remplace le document n°4.2 du PLU, intitulé « Plan de zonage au 1/2500e (Le Bourg et Chérinal) »

**Plan Local d'Urbanisme :**

- Approuvé le : 30 novembre 2005
- Modification simplifiée (A) le : 7 juin 2010
- Modification (B), Révision simplifiée (C) et Modification du périmètre de protection Monuments Historiques (D) le : 2 juillet 2013
- Modification simplifiée (E) le : 3 mars 2015

Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse - Direction de l'Urbanisme, l'Economie et de l'Aménagement du Territoire - Mail: B.P. 49 - 01340 Montrevel-en-Bresse



**CHERINAL**

recul 100 m

Autoroute A40

recul 100 m